

## Prises de position sur les débats financiers de la session d'hiver 2024

Pt. 6 BVD 194-2024 Motion  
2024.RRGR.269

Martin Lerch UDC  
+ 30 autres

Il ne faut pas renoncer au campus de Berthoud !

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de réaliser comme prévu le campus de Berthoud, qui se compose du lycée technique de Berne et du gymnase
2. de mettre les moyens financiers nécessaires à disposition

### Prise de position de Formation Berne

Recommandation : adoption

Le 22 août 2024, le Conseil-exécutif a fait savoir que les investissements cantonaux devaient être priorités et qu'il fallait renoncer au campus de formation sur le site de Gsteig à Berthoud. Cette décision suscite une grande incompréhension, et pas seulement du point de vue de la politique régionale.

Du point de vue de la politique de la formation, cette décision est également incompréhensible. Elle a été prise à court terme et pour des considérations purement financières. Renoncer au campus de formation à l'heure actuelle serait un très mauvais signe pour le canton de Berne, pour les nombreux travaux préparatoires, pour la collaboration entre le canton et les communes et irait à l'encontre de toutes les déclarations et justifications faites jusqu'à présent par les services cantonaux.

Dans le cadre du débat budgétaire, le Grand Conseil a la possibilité d'influer sur cette décision et d'imposer la réalisation du campus de formation par le biais d'une déclaration de planification. Une motion signée par 30 député·es demande que l'on ne renonce pas à la construction du campus de formation. Elle a été rejetée par le bureau du Grand Conseil, car cette question doit être clarifiée dans le cadre de l'examen du budget et du plan financier. Il sera décidé au début de la session si le Grand Conseil accepte ce renvoi.

Formation Berne se prononce clairement en faveur de la mise en œuvre de la décision du Grand Conseil de 2016, qui implique le déménagement d'institutions de formation de Berthoud à Bienne et de Berne à Berthoud. La réalisation du campus de formation à Berthoud est un élément indispensable de cette décision pondérée et unanime.

### Du point de vue de la politique de la formation, les arguments suivants plaident en faveur de la construction du campus de formation :

- Malgré le départ définitif de la HESB pour Bienne, le site de formation décentralisé de Berthoud peut être maintenu et renforcé. Le site de Gsteig, facilement accessible depuis la gare, reste un lieu approprié pour les institutions de formation.
- Un site de formation décentralisé contribue à une meilleure répartition des apprenti·es et de leurs formateurs·trices. Des places de formation pour 650 apprenti·es et 140 nouveaux emplois facilement accessibles sont prévus.
- La ville de Berne gagne de nouveaux espaces scolaires dont elle a un besoin urgent sans devoir construire de nouveaux bâtiments. Le déménagement du lycée technique de Berne libère aussi des halles de sport.

- Le gymnase et le lycée technique peuvent utiliser des synergies en termes de contenus et de locaux. Le réfectoire, l'aula et les installations sportives sont utilisés en commun.
- L'enseignement de la maturité professionnelle au lycée technique de Berne et ses formations continues dans la formation professionnelle supérieure profitent de la proximité du gymnase.
- Le lycée technique peut continuer à se développer et à suivre les exigences de la formation professionnelle moderne. Cette modernisation est difficilement réalisable dans les locaux exigus de la ville de Berne.
- Le maintien du lycée technique à Berne a également un coût. Les adaptations qui n'ont pas été réalisées ces dernières années en raison de la décision de déménager devraient impérativement être effectuées.
- En mai, le Conseil-exécutif a décidé de mener une procédure prioritaire pour la création des bases légales de planification. (ACE 535/2024)  
Peu de temps après, le même Conseil-exécutif arrive à la conclusion qu'il est possible de renoncer à la construction du campus de formation tel qu'il est prévu.  
Une décision aussi surprenante, après une planification d'environ huit ans, y compris un concours d'architecture coûteux, affaiblit la position du canton en tant que partenaire fiable et dissuade éventuellement les investisseurs, les planificateurs et les spécialistes de s'engager dans le canton, ce qui « ce qui aurait tendance pour le canton à augmenter les coûts d'investissement. »<sup>1</sup>

Formation Berne attend un revirement de la part du Grand Conseil. Car la formation est le fondement.

Pt. 57-60 délibération groupée FIN  
RRB 825/2024  
Budget 2025 et PIMF 2026-2028

### **Budget 2025**

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le budget 2025 comprenant les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de revenus de CHF 246,4 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 613,1 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement négatif de CHF 8,7 millions,
- quotité d'impôt de 2,975 pour les personnes physiques (3,025 jusqu'à présent),
- quotité d'impôt de 2,620 pour les personnes morales (inchangée),
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 909 millions,
- report de CHF 1,0 million du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1)

<sup>1</sup> Citation du rapport du Conseil-exécutif sur la priorisation des besoins d'investissement cantonaux, page 41  
<https://www.fin.be.ch/fr/start/themen/Finanzen/budget-und-aufgaben--finanzplan.html>

### **Plan intégré mission-financement 2026 à 2028**

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le plan intégré mission-financement 2026 à 2028.

#### **Prise de position de Formation Berne :**

- Les moyens nécessaires à l'augmentation des ressources des directions d'école, un poste clé dans les écoles, ont été inscrits. Il est important d'approuver cette augmentation afin que les directions d'école disposent de plus de temps pour accomplir leurs tâches exigeantes.
- En accordant une progression salariale individuelle de 1,3% et en corrigeant les arriérés de salaire dans la limite de 0,2%, le canton se montre un employeur fiable pour le corps enseignant et les directions d'école.
- Les salaires du personnel cantonal et du corps enseignant accusent actuellement un retard de 2,3% par rapport au renchérissement effectif. La compensation du renchérissement de 1% prévue dans le budget 2025, avec un renchérissement annuel probable de 1,2%, a pour effet de porter ce retard à 2,5%. L'association professionnelle s'attend à ce que les mesures salariales pour 2025 réduisent ce retard.
- La construction du campus de Berthoud fait partie intégrante des nouvelles infrastructures destinées à la Haute école spécialisée bernoise, au lycée technique et au gymnase de Berthoud. Le canton de Berne entend ainsi montrer son attractivité en tant que site d'innovation et d'investissement (programme gouvernemental de législature 2023-2026, point 1.3.3). Il n'existe pas d'alternative satisfaisante au projet d'abandon du campus de Berthoud. En revanche, la construction est synonyme de stabilité et de qualité à long terme dans des institutions de formation importantes du canton. En matière de politique financière, la marge de manœuvre devrait être mieux utilisée. A l'horizon de planification 2025-2028, une réduction de la dette de CHF 342 millions est visée. Les coûts du campus sont estimés à CHF 200 millions.

Adopté par le comité directeur de Formation Berne.

Anna-Katharina Zenger  
Responsable du domaine syndical  
Berne, le 13.11.2024